

CATALOGUE DES FORMATIONS



istav

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ANIMAL EN VILLE

NOTRE EXPERTISE, VOTRE MAITRISE !



ANIMAUX DE COMPAGNIE 2025

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	3
POURQUOI NOUS CHOISIR?	4
FORMATION TECHNIQUE	
ADAPTATIVE LEARNING	5
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	6
ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES (ACACED) INITIAL	7
ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES (ACACED) ACTUALISATION	12
FORMATION VENDEUR EN ANIMALERIE	13
HABILITATION POUR LE TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS (TAV)	14
CERTIFICAT DE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DES CONDUCTEURS ET CONVOYEURS DE VOLAILLES	16
FORMATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS	17
ISTAV : UNE RÉFÉRENCE PÉRENNE	
MAITRISE DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS	19
FOURRIÈRES ANIMALES : POUVOIR DE POLICE ET OBLIGATIONS DU MAIRE	20
PROPRETÉ CANINE	21
FORMATIONS POUR SE PERFECTIONNER	22
FORMATION CERTIBIOCIDE DÉSINFECTANTS	23
DÉSINFECTANTS, RÉPULSIFS, INSECTICIDES, ET TOUT PRODUIT BIOCIDE VENDU OU UTILISÉ EN ANIMALERIE ET EN JARDINERIE	24
ETIQUETTE DES ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE	25
PROTECTION DES ALIMENTS EN VRAC POUR ANIMAUX CONTRE LES INSECTES (MITES ALIMENTAIRES, CHARANÇONS...)	26
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	27
OU NOUS TROUVER?	34



Travailler dans l'entourage d'animaux, avec des animaux, ici en l'occurrence des animaux de compagnie, n'est généralement pas dû au hasard mais bien à un choix lié à une sensibilité et une attraction toutes particulières que l'on a pour les animaux.

Cela se comprend aisément car nous pouvons créer des liens très particuliers, puissants même avec les animaux. Cette relation étroite permet de mettre en place une communication, des activités ludiques ou peut avoir pour objectif de leur confier une mission d'aide aux humains (médiation animale, mantrailing, chiens d'assistance par exemple).

La relation humain / animal a largement évolué depuis quelques décennies et, aujourd'hui, si l'on se réfère à l'enquête publiée par l'institut CSA et la Société Centrale Canine en 2022, 85% des français considèrent leurs animaux de compagnie comme un membre à part entière de la famille.

Cette place, tout à fait légitime, des animaux de compagnie dans les foyers, la notion de sensibilité des animaux reconnue dans le code civil depuis 2015, leur sentience démontrée par les scientifiques dans de nombreuses études, ont engendré une prise de conscience de l'importance de tenir compte du bien-être de son animal de compagnie et que, seuls l'alimentation en quantité suffisante, l'eau à disposition, un abri et 2 à 3 promenades hygiéniques par jour ne suffisaient pas à leur assurer ce bien-être.

En effet, l'ANSES* définit le bien-être animal (BEA) en 2018 comme étant « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux ainsi que ses attentes ». Et de rajouter que « cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ». Nous sommes donc maintenant conscients qu'un animal a une individualité qu'il faut « traiter » comme telle. En étant issus de la même espèce, de la même race, les animaux partagent des besoins communs, mais ils peuvent aussi exprimer des besoins qui leur sont personnels.

ISTAV s'engage dans ses formations (ACACED, TAV, CCCC) à sensibiliser au BEA et est convaincu qu'en plaçant le respect des différents besoins de l'animal et l'écoute de ces besoins comme pierre angulaire de la relation humain / animal, l'harmonie et l'alliance seront manifestes et/ou renforcées.

*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

QUI SOMMES NOUS ?

ISTAV est un organisme de conseil et de formation créé en 2007 qui a pour objectif de transmettre des connaissances et d'apporter des compétences sur la faune sauvage urbaine, les animaux de compagnie et l'hygiène.

Nos formations sont axées sur quatre grands domaines et s'accompagnent des valeurs et de l'éthique **ISTAV** qui sont de préserver la biodiversité et de respecter le vivant :

- Animaux de compagnie : former pour le bien-être animal
- Hygiène en agroalimentaire, en santé humaine et vétérinaire
- Maîtrise des populations d'espèces dites indésirables
- Réglementation des produits chimiques liés à la vie humaine, animale ou végétale



Retrouvez-nous sur :
www.istav.fr

- Informations juridiques et scientifiques
- Orientation et conseil

ISTAV vous fait bénéficier de son équipe pluridisciplinaire d'experts : vétérinaires, biologiste, éthologues, juriste, entomologistes. Ces professionnels ont des compétences validées dans le domaine des animaux de compagnie, des espèces domestiques et du bien-être animal.

L'équipe pédagogique est dirigée par Jean-Michel MICHAUX, docteur vétérinaire et enseignant pendant 40 ans à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, membre correspondant de l'Académie Vétérinaire de France.



Scannez-moi



POURQUOI NOUS CHOISIR ?

NOUS NOUS ADAPTONS À VOS BESOINS :

Nous réalisons des formations adaptées à vos besoins et vos attentes, à vos problématiques et à votre secteur d'activité.

UNE RÉFÉRENCE PÉRENNE :

ISTAV a 18 ans d'expérience ! Au fil de ces années, notre organisme, bien que toujours en évolution, a su se construire des bases et des références solides.

UNE TOTALE INDÉPENDANCE :

ISTAV ne vend pas de produits, ne réalise pas de prestations autres que la formation et le conseil. Grâce à cette indépendance, nous sommes capables de délivrer une expertise fiable et objective de chaque situation qui nous est soumise.

DES FORMATEURS QUALIFIÉS :

Nos formateurs, autres que vétérinaires, ont minimum un Master 2 dans leur domaine de compétences. Le processus de formation interne de nos formateurs les amène à toujours mettre à jour et à enrichir leurs connaissances, à se conformer et à intégrer les nouvelles réglementations et à développer de nouvelles compétences.

UNE OFFRE DE FORMATION VARIÉE ET ACTUALISÉE :

Nous proposons des formations de type standard mais surtout nous nous adaptons aux besoins réels et aux contraintes de nos clients et développons régulièrement de nouvelles formations en rapport avec leurs besoins et l'évolution de la réglementation.

UNE EXPERTISE DANS LE DOMAINE :

L'équipe **ISTAV** est composée de spécialistes du domaine de l'animal et du droit. La combinaison de ces compétences apporte la meilleure expertise qui soit sur toutes les questions dans ce domaine.

NOTRE IMPLICATION DANS LE PROCESSUS DE FORMATION :

Quelle que soit la taille de votre entreprise, **ISTAV** vous conseille et vous oriente sur votre projet de formation. Nous vous informons sur vos obligations réglementaires et sur la formation la plus adaptée à votre projet de développement professionnel.

DES FORMATIONS PARTOUT EN FRANCE :

Quel que soit votre département, les formateurs **ISTAV** se déplacent pour former les groupes de salariés de votre entreprise ou de votre organisme.

UN ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ ET POUR L'ENVIRONNEMENT :

ISTAV s'engage depuis toujours dans la préservation de la santé humaine et la protection de l'environnement. Ces deux objectifs sont au cœur de la politique d'**ISTAV** depuis sa création.

SUIVEZ-NOUS SUR

info@istav.fr
01 43 62 67 82



Référentiel National Qualité

Audit par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

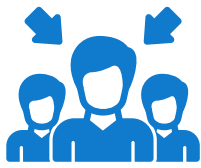


PROSANE

La certification Qualité a été délivrée au titre de
la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

AVEC L'ADAPTATIVE-LEARNING

NOUS ADAPTONS NOS FORMATIONS À VOS BESOINS !



FORMATION INDIVIDUELLE (A-LEARNING INTER)

• VOUS VOULEZ VOUS FORMER :

- au moment où vous le souhaitez
- en étant accompagné
- en vous focalisant sur les notions que vous avez besoin d'acquérir

NOUS VOUS PROPOSONS LE A-LEARNING INTER

Il s'agit d'une formation en semi-présentiel se déroulant dans nos locaux selon une méthode pédagogique inédite.

Elles appuie sur une formation vidéo et un accompagnement par un formateur présent dans la salle. Après une évaluation et une discussion initiale, vous ne suivez que les conférences dont vous avez besoin.

AVEC CETTE MÉTHODE :

- Vous pouvez suivre la formation au moment où vous êtes disponible
- Le temps de formation est réduit parce que vous étudiez uniquement ce dont vous avez besoin
- Vous avez un formateur pour répondre à vos questions dès que vous en avez besoin





FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ISTAV vous propose de faire d'une formation obligatoire, une formation enrichissante et utile à votre activité professionnelle !

ACACED

ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES CHIENS – CHATS

- Chiens (14h00)
- Chats (14h00)
- Chiens et chats (18h00)



PRÉSENTIEL

ISTAV - 85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX



MODALITÉS :

Sont concernées les personnes exerçant les activités suivantes :



- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Elevage de chiens et de chats avec au moins 2 portées par an
- Présentation au public d'animaux de compagnie d'espèces domestiques.
- Educateur, comportementaliste canin, félin
- Garde, pension de chiens et de chats
- Transport de chiens et de chats



En présentiel :

de 5 à 16 personnes

En visioconférence :

jusqu'à 12 personnes



Suivant les dates du catalogue :

- Espèce chien ou chat : 320 € net de taxe
- Espèces chien et chat : 420 € net de taxe (TVA non applicable)



Pré-requis : aucun



À la demande contactez ISTAV

info@istav.fr

01 43 62 67 82

ACACED



OBJECTIFS

- Respecter la réglementation encadrant les animaux de compagnie d'espèces domestiques
- Connaître et identifier leurs besoins physiologiques et comportementaux afin de les détenir dans des conditions compatibles avec ces besoins
- Concevoir des installations permettant de détenir les animaux de compagnie d'espèces domestiques en respectant les dispositions réglementaires
- Savoir réagir et identifier les principales maladies pouvant les toucher
- Réaliser une sélection rigoureuse lors de la reproduction de ces espèces en se basant sur les connaissances acquises en matière de génétique
- Connaître les règles générales régissant le transport des animaux de compagnie d'espèces domestiques.

CONTENU

- Réglementation
- Comportement
- Alimentation
- Reproduction
- Sélection des races
- Réglementation relative à un logement
- Transport des animaux
- Santé animale



ACACED CHAT

ACACED CHAT : 3 JOURS (14H)



PRÉSENTIEL

- ISTAV

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS

MARS	19 AU 21/03/2025
AVRIL	16 AU 18/04/2025
MAI	20 AU 22/05/2025
JUIN	18 AU 20/06/2025
JUILLET	30 AU 01/08/2025
AOUT	27 AU 29/08/2025
SEPTEMBRE	24 AU 26/09/2025
OCTOBRE	22 AU 24/10/2025
NOVEMBRE	19 AU 21/11/2025
NOVEMBRE	25 AU 27/11/2025
DECEMBRE	17 AU 19/12/2025



VISIOCONFÉRENCE

MARS	12 AU 14/03/2025
MARS	26 AU 28/03/2025
AVRIL	09 AU 11/04/2025
AVRIL	23 AU 25/04/2025
MAI	05 AU 07/05/2025
JUIN	04 AU 06/06/2025
JUILLET	02 AU 04/07/2025
AOUT	12 AU 14/08/2025
SEPTEMBRE	10 AU 12/09/2025
SEPTEMBRE	24 AU 26/09/2025
OCTOBRE	08 AU 10/10/2025
OCTOBRE	22 AU 24/10/2025
NOVEMBRE	05 AU 07/11/2025
NOVEMBRE	19 AU 21/11/2025
DECEMBRE	03 AU 05/12/2025
DECEMBRE	17 AU 19/12/2025



RETROUVEZ TOUTES NOS DATES SUR :
WWW.ISTAV.FR

ACACED CHIEN

ACACED CHIEN : 2 JOURS (14H)



PRÉSENTIEL

• ISTAV

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS

MARS	19 AU 20/03/2025
AVRIL	16 AU 17/04/2025
MAI	20 AU 21/05/2025
JUIN	18 AU 19/06/2025
JUILLET	30 AU 31/08/2025
AOUT	27 AU 28/08/2025
SEPTEMBRE	24 AU 25/09/2025
OCTOBRE	22 AU 23/10/2025
NOVEMBRE	19 AU 20/11/2025
DECEMBRE	17 AU 18/12/2025



VISIOCONFÉRENCE

MARS	12 AU 13/03/2025
MARS	26 AU 27/03/2025
AVRIL	09 AU 10/04/2025
AVRIL	23 AU 24/04/2025
MAI	05 AU 05/05/2025
JUIN	04 AU 05/06/2025
JUILLET	02 AU 03/08/2025
AOUT	12 AU 13/08/2025
SEPTEMBRE	10 AU 11/09/2025
SEPTEMBRE	24 AU 25/09/2025
OCTOBRE	08 AU 09/10/2025
OCTOBRE	22 AU 23/10/2025
NOVEMBRE	05 AU 06/11/2025
NOVEMBRE	19 AU 20/11/2025
DECEMBRE	03 AU 04/12/2025
DECEMBRE	17 AU 18/12/2025



RETROUVEZ TOUTES NOS DATES SUR :
WWW.ISTAV.FR



ACACED CHIEN + CHAT

ACACED CHIEN + CHAT : 3 JOURS (18H)



PRÉSENTIEL

• **ISTAV**

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS

MARS	19 AU 21/03/2025
AVRIL	16 AU 18/04/2025
MAI	20 AU 22/05/2025
JUIN	18 AU 20/06/2025
JUILLET	30 AU 01/08/2025
AOUT	27 AU 29/08/2025
SEPTEMBRE	24 AU 26/09/2025
OCTOBRE	22 AU 24/10/2025
NOVEMBRE	19 AU 21/11/2025
DECEMBRE	17 AU 19/12/2025



VISIOCONFÉRENCE

MARS	12 AU 14/03/2025
MARS	26 AU 28/03/2025
AVRIL	09 AU 11/04/2025
AVRIL	23 AU 25/04/2025
MAI	05 AU 07/05/2025
JUIN	04 AU 06/06/2025
JUILLET	02 AU 04/07/2025
AOUT	12 AU 14/08/2025
SEPTEMBRE	10 AU 12/09/2025
SEPTEMBRE	24 AU 26/09/2025
OCTOBRE	08 AU 10/10/2025
OCTOBRE	22 AU 24/10/2025
NOVEMBRE	05 AU 07/11/2025
NOVEMBRE	19 AU 21/11/2025
DECEMBRE	03 AU 05/12/2025
DECEMBRE	17 AU 19/12/2025



RETROUVEZ TOUTES NOS DATES SUR :
WWW.ISTAV.FR

ACACED ACTUALISATION

ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES CHIENS – CHATS

RENOUVELLEMENT (ACTUALISATION) SUR 1 JOUR (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :

Sont concernées les personnes exerçant les activités suivantes :



- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Elevage de chiens et de chats avec au moins 2 portées par an
- Présentation au public d'animaux de compagnie d'espèces domestiques.
- Educateur, comportementaliste canin, félin
- Garde, pension de chiens et de chats
- Transport de chiens et de chats



En présentiel :

de 5 à 16 personnes

En visioconférence :

jusqu'à 12 personnes



Prix à la demande
(TVA non applicable)



À la demande contactez
ISTAV
Info@istav.fr
01 43 62 67 82



Etre titulaire d'un ACACED
depuis au moins 10 ans

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances et compétences afin de pouvoir exercer certaines activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques dans le respect de leur bien-être et de la réglementation

CONTENU

- Réglementation
- Comportement
- Alimentation
- Reproduction
- Sélection des races
- Réglementation relative à un logement
- Transport des animaux
- Santé animale

FORMATION VENDEUR(SE) EN ANIMALERIE

Le métier de vendeur en animalerie

De nombreux postes de vendeur en animalerie sont proposés actuellement

Il s'agit d'un métier qui nécessite à la fois des compétences techniques, juridiques et commerciales

Le vendeur en animalerie doit en effet :

- Connaître les dispositions juridiques encadrant cette activité
- Savoir vendre les nouveaux animaux de compagnie d'espèces domestiques afin de s'assurer d'une acquisition éclairée et responsable sans retour ou abandon
- Savoir conseiller et vendre les produits dont ces animaux peuvent avoir besoin
- Avoir de bonnes connaissances sur le mode de vie et les besoins de ces nouveaux animaux de compagnie d'espèce domestique ainsi que sur les produits commercialisés qui leur sont destinés (aliments, produits d'hygiène et soins, produits de confort...)

LA FORMATION VENDEUR EN ANIMALERIE EST UNE ALTERNATIVE AU BAC PRO

- La formation vendeur en animalerie réalisée par ISTAV est un diplôme reconnu par la branche professionnelle.
- Ce diplôme est de même niveau que le Bac Pro vendeur en animalerie et représente une alternative pour les personnes n'ayant pas suivi cette formation initiale
- Cette formation permet d'acquérir une compétence de bon niveau sur les animaux de compagnie et sur l'ensemble des produits existants
- Il existe différentes possibilités d'obtenir la formation



TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS (TAV)

TAV CHIENS - CHATS - FURETS (10H00)

TAV PETITS MAMMIFÈRES - OISEAUX D'ORNEMENT (10H00)

TAV REPTILES/AMPHIBIENS - POISSONS D'ORNEMENT (10H00)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Toute personne procédant, dans un but économique, au transport d'animaux vivants **sur une distance supérieure à 65 kms**



Aucun pré-requis



De 1 à 3 personnes : contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82



En présentiel : de 5 à 16 personnes

En visioconférence : jusqu'à 12 personnes



Suivant les dates du catalogue TAV Chiens- Chats - Furets :

350€ net de taxe à partir de 4 personnes*

TAV Petits mammifères - Oiseaux d'ornement :

350€ net de taxe à partir de 4 personnes*

TAV Reptiles/Amphibiens - Poissons d'ornement :

350€ net de taxe à partir de 4 personnes*

(TVA non applicable)

OBJECTIFS

- **Connaître la réglementation relative** au transport d'animaux vivants
- **Connaître les obligations administratives inhérentes** aux transports d'animaux vivants
- Mesurer la répercussion d'un voyage de longue durée sur la santé et le bien-être des animaux
- **Connaître les précautions nécessaires au bien-être** des animaux transportés
- **Connaître les moyens à mettre en œuvre** pour éviter la transmission de zoonoses et de maladies entre animaux

CONTENU

- **Présentation des dispositions réglementaires encadrant le transport des animaux vivants**
- **Présentation des éléments scientifiques et techniques liés aux différentes catégories d'espèces animales** (santé animale, impact du stress)

TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS (TAV)

CHIENS - CHATS - FURETS



PRÉSENTIEL

- ISTAV

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS

JUILLET 17 AU 18/07/2025
DECEMBRE 02 AU 03/12/2025



VISIOCONFÉRENCE

AVRIL 15 AU 16/04/2025
OCTOBRE 02 AU 03/10/2025

PETITS MAMMIFÈRES - OISEAUX



PRÉSENTIEL

- ISTAV

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS

JUIN 03 AU 06/06/2025
JUILLET 15 AU 16/08/2025
DECEMBRE 04 AU 05/12/2025



VISIOCONFÉRENCE

MARS 31 AU 01/04/2025
SEPTEMBRE 04 AU 05/09/2025

REPTILES - AMPHIBIENS - POISSONS



PRÉSENTIEL

- ISTAV

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS

AOÛT 12 AU 13/08/2025



VISIOCONFÉRENCE

MAI 26 AU 27/05/2025
NOVEMBRE 26 AU 27/11/2025



CERTIFICAT DE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DES CONDUCTEURS ET DES CONVOYEURS VOLAILLES



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Toute personne procédant, dans un but économique, au transport de volailles sur une **distance supérieure à 65 kms**



Aucun pré-requis



En présentiel :
de 5 à 16 personnes
En visioconférence :
jusqu'à 12 personnes



Prix à la demande
(TVA non applicable)



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative au transport d'animaux vivants
- Connaître les obligations administratives inhérentes aux transports d'animaux vivants
- Mesurer la répercussion d'un voyage courte/longue durée sur la santé et le bien être des volailles
- Connaître les précautions nécessaires au bien-être des volailles transportées
- Connaître les moyens à mettre en œuvre pour éviter la transmission de zoonoses et de maladies entre animaux

CONTENU

- Présentation et problématique du transport d'animaux vivants
- Identification des risques liés au transport d'animaux vivants
- Méthodes pour prévenir les risques liés au transport d'animaux vivants
- Questionnaire d'évaluation de fin de formation via l'application web CCTROV NATIONALE



FORMATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

**Mieux intégrer les animaux
domestiques dans l'espace urbain**



Historiquement, l'intégration de l'animal en ville par les politiques publiques est la première mission d'ISTAV.



Une référence pérenne : ISTAV, une expertise de plus de 18 ans !

Au fil des années, notre organisme, bien que toujours en évolution, a su se construire des bases et des références solides.

- Donner une place aux animaux de compagnies dans l'espace urbain pour leur permettre d'exprimer leurs besoins (courir, rencontre avec les congénères, explorer un territoire)
- Accompagner les refuges et les fourrières pour qu'ils puissent réaliser leurs missions dans les meilleures conditions
- Quels sont les devoirs en matière de présence d'animaux de compagnie sur le territoire urbain ?
- Aider les mairies à bien cerner leurs missions et responsabilités
- Comment maîtriser durablement les populations de chats errants ?
- Quels sont les pouvoirs de police et obligations du maire ?
- Comment mettre en place une politique de propreté canine ?
- Comment responsabiliser les propriétaires de chiens et de chats afin d'éviter certaines nuisances et préserver l'harmonie entre tous les administrés ?
- Comment appréhender la législation française et européenne relative aux animaux de compagnie ?

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

 **istav**

MAÎTRISE DURABLE DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS

1 JOURNÉE (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur les méthodes de maîtrise des populations de chats errants



Groupe de 5 à 16 personnes



Pré-requis : aucun



Prix à la demande
(TVA non applicable)



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82



Lien de pré-inscription

OBJECTIFS

- Identifier les deux grandes méthodes de gestion des surpopulations de chats errants et savoir les mettre en place
- Connaître la responsabilité du maire
- Optimiser les méthodes de régulation par une meilleure compréhension du comportement du chat

CONTENU

- Intégrer les notions de base indispensables sur le comportement du chat.
- Maîtriser les aspects juridiques de la gestion des chats errants.
- Savoir mettre en œuvre les techniques de régulation des chats errants.
- Choisir la technique de régulation la plus appropriée.

FOURRIÈRES ANIMALES, POUVOIR DE POLICE ET OBLIGATIONS DU MAIRE

1 JOURNEE (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur les fourrières animales ainsi que sur le pouvoir et les obligations du maire.



Pré-requis : aucun



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82



Groupe de 5 à 16 personnes



Prix à la demande
(TVA non applicable)



Lien de pré-inscription

OBJECTIFS

- **Savoir installer une fourrière**
- **Identifier son fonctionnement** et les principes de sa gestion
- **Connaitre les responsabilités** du maire

CONTENU

- **Savoir justifier de l'existence** d'une fourrière par l'obligation légale
- **Prévoir la construction** ou la modification d'une fourrière
- **Maîtriser les aspects techniques** de l'installation d'une fourrière
- **Gérer l'accueil des animaux**
- **Faire fonctionner une fourrière** - aspects administratifs
- **Personnaliser la gestion** d'une fourrière

PROPRETÉ CANINE

1 JOURNÉE (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Toute personne en charge et/ou responsable de la propreté de la voirie



Groupe de 5 à 16 personnes



Pré-requis : aucun



Prix à la demande
(TVA non applicable)



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82



Lien de pré-inscription

OBJECTIFS

- **Mettre en place un dispositif** global adapté à votre ville sans surcoût excessif
- **Maîtriser les caractéristiques**, les méthodes et les outils d'un tel projet
- **Identifier le comportement du chien** et de son maître
- **Connaître les différents aménagements** et leurs spécificités
- **Valoriser le métier** des agents
- **Concevoir des espaces de propreté** adaptés aux chiens et accessibles
- **Passer du constat de nuisance** au changement de mentalités
- **Elaborer un plan de communication** adapté pour modifier le comportement de vos administrés
- **Réussir à bâtir** un Plan Propreté

CONTENU

- **Se familiariser avec la propreté canine.**
- **Intégrer le comportement** du chien dans la stratégie de propreté.
- **Maintenir le nettoyage** communal des déjections



FORMATIONS POUR SE PREFECTIONNER

**Dans un monde qui change, la
formation est la meilleure garantie
d'avenir !**



FORMATION CERTIBIOCIDÉ DÉSINFECTANTS

1 JOURNÉE (7H)

FORMATION CERTIFIANTE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Personnel travaillant au sein d'une animalerie ou d'une jardinerie en charge de la propreté et de la sécurité des locaux, des animaux, du personnel et des clients



Groupe de 5 à 30



Prix à la demande
(TVA non applicable)



Lien de pré-inscription



Pré-requis : aucun



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82

OBJECTIFS

- **Connaître la réglementation** relative aux produits biocides
- **Mesurer les répercussions sur la santé** et l'environnement des produits utilisés
- **Connaître les techniques alternatives** complémentaires aux techniques chimiques
- **Mettre en place des stratégies de** gestion intégrée associant les différentes techniques

CONTENU

- **Réglementation** relative aux produits biocides
- **Prévention des risques pour la santé** humaine, animale et pour l'environnement
- **Disponibilité de l'information**
- **Micro-organismes et désinfection**
- **Test obligatoire** en fin de formation (QCM)

DÉSINFECTANTS, RÉPULSIFS, INSECTICIDES

ET TOUT PRODUIT BIOCIDES VENDU OU UTILISÉ EN ANIMALERIE ET EN JARDINERIE

1 JOURNÉE (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Personnel travaillant au sein d'une animalerie ou d'une jardinerie en charge de la propreté et de la sécurité des locaux, des animaux, du personnel et des clients



Groupe de 5 à 16



Pré-requis : aucun



Prix à la demande
(TVA non applicable)



Lien de pré-inscription



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82

OBJECTIFS

- **Connaitre la réglementation** relative aux produits biocides non professionnels
- **Savoir différencier** un produit biocide non professionnels d'un produit relevant d'une autre réglementation.
- **Mesurer les répercussions des produits** Utilisés sur la santé humaine et animale et sur l'environnement.
- **Savoir rechercher les informations utiles** relatives au produit (dangers, modalités d'utilisation). commercialisés ou utilisés en animalerie ou en jardinerie (désinfectants, répulsifs, insecticides, raticides...)
- **Dangers des produits biocides** et maîtrise des risques
- **Encadrement de la vente des produits** biocides non professionnels
- **Etude des informations disponibles** relatives aux produits biocides (étiquettes, FDS, décision d'AMM)

CONTENU

- **Définition et réglementation relative à** l'AMM des produits biocides non professionnels
- **Les différents types de produits biocides non professionnels**

ETIQUETTE DES ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

1 JOURNEE (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Personnel travaillant au sein d'une animalerie ou d'une jardinerie en charge du rayon alimentation animale



Groupe de 5 à 16



Pré-requis : aucun



Prix à la demande
(TVA non applicable)



Lien de pré-inscription



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82

OBJECTIFS

- **Connaître la réglementation relative** aux aliments pour animaux de compagnie
- **Savoir distinguer les différents types** d'aliments
- **Etre au fait des informations** indiquées sur l'étiquette
- **Savoir expliquer et commenter** ces informations aux clients pour orienter vers le produit le plus adapté à son animal, (race, âge, stérilisé,...)

CONTENU

- **Principales dispositions réglementaires** relatives aux aliments pour animaux de compagnie
- **Différents types d'aliments** pour animaux.
- Réglementation relative aux étiquettes pour aliments pour animaux
- **Intérêts et limites des informations** portées sur l'étiquette

PROTECTION CONTRE LES INSECTES

(MITES ALIMENTAIRES, CHARANÇONS...) DES ALIMENTS POUR ANIMAUX EN VRAC

1 JOURNEE (7H)



PRÉSENTIEL

85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS



VISIOCONFÉRENCE



DANS VOS LOCAUX

MODALITÉS :



Personnel travaillant au sein d'une animalerie ou d'une jardinerie en charge de la propreté et de la sécurité des stocks et notamment des denrées alimentaires animales



Groupe de 5 à 16



Pré-requis : aucun



Prix à la demande
(TVA non applicable)



Lien de pré-inscription



À la demande contactez ISTAV
info@istav.fr
01 43 62 67 82

OBJECTIFS

- **Avoir une meilleure connaissance de la biologie** et du comportement des insectes des denrées stockées
- Apprendre à effectuer **le diagnostic d'une situation**
- **Connaître la réglementation** en termes de produits utilisables
- **Identifier les méthodes de gestion** des populations des insectes des denrées stockées
- **Savoir mettre en oeuvre** des stratégies de maîtrise adaptées

CONTENU

- **Problématique.**
- **Biologie**
- **Dynamique des populations.**
- **Diagnostic**
- **Méthodes suppressives**
- **Méthodes préventives**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PRESENTATION

ISTAV EST UN ORGANISME DE FORMATION DONT LE SIÈGE SE SITUE 85, AVENUE PASTEUR - 93260 LES LILAS, ET DONT LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ EST ENREGISTRÉE AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE SOUS LE NUMÉRO 11 93 9559793. ISTAV DÉVELOPPE, PROPOSE ET DISPENSE DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET DES FORMATIONS À DISTANCE EN MODE E-LEARNING. ISTAV RÉALISE ÉGALEMENT DES ÉTUDES ET DU CONSEIL OPÉRATIONNEL AUX ENTREPRISES. TOUTE PRESTATION FERA PRÉALABLEMENT L'OBJET D'UNE CONTRACTUALISATION, DONT LA FORMATION, SERA CI-APRÈS NOMMÉE « CONTRAT ».

2. OBJET

LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE S'APPLIQUENT À TOUTE L'OFFRE D'ISTAV RELATIVE À DES CONTRATS PASSÉS AVEC ISTAV PAR TOUT CLIENT PROFESSIONNEL OU PARTICULIER (CI-APRÈS DÉNOMMÉ « CLIENT »). LE FAIT DE SIGNER LE CONTRAT IMPLIQUE L'ADHÉSION ENTIÈRE ET SANS RÉSERVE DU CLIENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS. LE FAIT QU'ISTAV NE SE PRÉVALE PAS À UN MOMENT DONNÉ DE L'UNE QUELCONQUE DES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE NE PEUT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME VALANT RENONCIATION À S'EN PRÉVALOIR ULTÉRIEUREMENT. LE CLIENT SE PORTE FORT DU RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE PAR LUI ET L'ENSEMBLE DE SES SALARIÉS, PRÉPOSÉS OU AGENTS S'IL EST UN CLIENT PROFESSIONNEL. LE CLIENT RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE, PRÉALABLEMENT À TOUTE COMMANDE, IL A BÉNÉFICIÉ DES INFORMATIONS SUFFISANTES DE LA PART DE ISTAV LUI PERMETTANT DE S'ASSURER DE L'ADÉQUATION DE L'OFFRE ISTAV À SES BESOINS.

3. TYPES DE FORMATIONS

A. DESCRIPTIF :

LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT ARTICLE CONCERNENT LA FORMATION EN PRÉSENTIEL OU À DISTANCE. ELLE S'ADRESSE À DES APPRENANTS INDIVIDUELS, OU COLLECTIFS DANS LE CAS D'UNE FORMATION SUR-MESURE. ELLE EST RÉALISÉE EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER, DANS LES LOCAUX DE L'ISTAV, CEUX MIS À DISPOSITION PAR ISTAV OU PAR LE CLIENT.

B. CONDITIONS FINANCIÈRES :

I. TARIFS

TOUS LES TARIFS SONT EXPRIMÉS EN EUROS. LES TARIFS PRÉSENTÉS DANS LE CATALOGUE DE PRESTATION SONT FERMES ET DÉFINITIFS. LES TARIFS EXPRIMÉS S'ENTENDENT HORS TAXES ; ILS SONT ÉVENTUELLEMENT À MAJORER DU TAUX DE TVA APPLICABLE EN VIGUEUR. SAUF EN CAS DE FORMATION SUR MESURE, LE RÈGLEMENT DU PRIX DE LA FORMATION EST À EFFECTUER À L'INSCRIPTION, COMPTANT, SANS ESCOMPTE À L'ORDRE DE L'ISTAV. TOUTE FORMATION COMMENCÉE EST DUE DANS SON INTÉGRALITÉ.

II. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

SAUF MENTION CONTRAIRE, LES RÈGLEMENTS SERONT EFFECTUÉS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- LE PAIEMENT EST DÛ DANS SONS INTÉGRALITÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU AU PLUS TARD AU 1ER JOUR DE LA FORMATION SAUF EN CAS DE PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME FINANCEUR
- LE CLIENT FAIT PART À L'ISTAV DE L'EXISTENCE D'UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME FINANCEUR AVANT LE COMMENCEMENT DE LA FORMATION
- AUCUN ESCOMPTE NE SERA APPLIQUÉ EN CAS DE RÈGLEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE

LES RÈGLEMENTS PEUVENT SE FAIRE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- **SOIT PAR VIREMENT BANCAIRE**
- **SOIT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ISTAV**
- **SOIT PAR ESPÈCES**
- **SOIT PAR MANDAT DE PRÉLÈVEMENT DONT LE MODÈLE EST JOINT À LA CONVENTION**

EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT, ISTAV POURRA SUSPENDRE TOUS LES CONTRATS EN COURS ET DÉSACTIVER L'ACCÈS AU MODULE E-LEARNING, SANS PRÉJUDICE DE TOUTE AUTRE VOIE D'ACTION. TOUTE SOMME NON PAYÉE À ÉCHÉANCE ENTRAÎNE DE PLEIN DROIT ET SANS MISE EN DEMEURE PRÉALABLE L'APPLICATION DE PÉNALITÉS DE RETARD MENSUELLES D'UN MONTANT ÉGAL À UNE FOIS LES PÉNALITÉS LÉGALES. ISTAV AURA LA FACULTÉ DE SUSPENDRE LE SERVICE JUSQU'À COMPLET PAIEMENT ET OBTENIR LE RÈGLEMENT PAR VOIE CONTENTIEUSE AUX FRAIS DU CLIENT ET INTÉRÊTS QUI POURRAIENT ÊTRE DUS À ISTAV.

III. PAIEMENT EN LIGNE

LE RÈGLEMENT DE VOS FORMATIONS PEUT AUSSI S'EFFECTUER PAR CARTE BANCAIRE VIA LE LIEN QUI VOUS SERA ENVOYÉ PAR MÊL AVEC VOTRE CONTRAT/ CONVENTION DE FORMATION, GRÂCE À NOTRE

SYSTÈME SÉCURISÉ DE PAIEMENT EN LIGNE.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.121-21 DU CODE DE LA CONSOMMATION, VOUS DISEZ D'UN DÉLAI DE RÉTRACTATION DE 14 JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE VOTRE JUSTIFICATIF DE PAIEMENT EN LIGNE, POUR EXERCER VOTRE DROIT DE RÉTRACTION SANS AVOIR À JUSTIFIER DE MOTIFS NI À PAYER DE PÉNALITÉ.

C. DOCUMENTS CONTRACTUELS :

LE PRÉSENT ARTICLE NE CONCERNE PAS LE CAS DES FORMATIONS SUR-MESURE POUR LESQUELLES UN CONTRAT SPÉCIFIQUE AURA ÉTÉ ÉTABLI. POUR CHAQUE INSCRIPTION, UNE CONVENTION VALANT CONTRAT EST ÉTABLIE SELON LES TEXTES EN VIGUEUR ET SYSTÉMATIQUEMENT ENVOYÉE AU CLIENT QUI DEVRA LA RETOURNER AU PLUS TARD 30 JOURS CALENDAIRES APRÈS SON INSCRIPTION. REVÊTUE D'UN BON POUR ACCORD ET DE LA SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE, ET ACCOMPAGNÉE DE TOUS LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS REQUIS. LE CONTRAT EST RÉPUTÉ VALIDE À RÉCEPTION PAR ISTAV DE CETTE CONVENTION COMPLÈTE, DUMENT SIGNÉE (CI-APRÈS DÉNOMMÉE « CONTRAT ») ET ENTRE EN VIGUEUR. UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION EST ADRESSÉE AU CLIENT APRÈS LA FORMATION.

D. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT :

ISTAV OFFRE LA POSSIBILITÉ À SES CLIENTS PROFESSIONNELS DE REMPLACER UN PARTICIPANT PAR UN AUTRE PARTICIPANT AYANT LE MÊME PROFIL, LES MÊMES BESOINS EN FORMATION ET DISPONIBLE AUX DATES INDICUÉES. LE REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT EST POSSIBLE JUSQU'À LA DATE DE CLÔTURE DE L'INSCRIPTION OU 15 JOURS CALENDAIRES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION. AU-DELÀ DE CETTE DATE, ET SAUF MENTION CONTRAIRE, AUCUNE MODIFICATION NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE.

E. ANNULATION À L'INITIATIVE DU CLIENT :

LES DATES DE FORMATION EN PRÉSENTIEL SONT BLOQUÉES DE FAÇON FERME. TOUTE FORMATION PEUT ÊTRE ANNULÉE OU REPORTÉE SANS CONTREPARTIE PAR LE CLIENT AU PLUS TARD TROIS SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION. POUR TOUTE ANNULATION SURVENANT MOINS DE TROIS SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION DE FORMATION, LE CLIENT S'ACQUITTE DU PAIEMENT DE LA MOITIÉ (50%) DU MONTANT DE LA FORMATION À L'EXCEPTION DES CAS DE FORCE MAJEURE.

F. ANNULATION À L'INITIATIVE DE L'ISTAV :

A L'EXCEPTION DES CAS DE FORCE MAJEURE, TOUTE SESSION DE FORMATION PEUT ÊTRE ANNULÉE À L'INITIATIVE DE L'ISTAV, AU PLUS TARD TROIS SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION DE FORMATION, SANS QU'AUCUNE CONTREPARTIE NE PUISSE ÊTRE DEMANDÉE PAR LE CLIENT.

POUR L'ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION INTER ENTREPRISES, L'ISTAV SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER LA SESSION DE FORMATION CONVENUE SI LE NOMBRE MINIMUM DE STAGIAIRES REQUIS POUR L'ORGANISATION DE LA SESSION N'EST PAS ATTEINT SANS QU'AUCUNE CONTREPARTIE NE PUISSE ÊTRE DEMANDÉE PAR LE CLIENT. DANS CE CAS, L'ISTAV PRÉVIENT LES PARTICIPANTS À LA SESSION AU MINIMUM UNE SEMAINE AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION ET PROPOSE UNE NOUVELLE DATE DE SESSION DANS LES DEUX MOIS QUI SUIVENT LA SESSION ANNULÉE.

NB : NOUS VOUS CONSEILLONS DE PRENDRE DES BILLETS MODIFIABLE SI VOUS DEVEZ UTILISER UN TRANSPORT (EX : TRAIN)

G. FORMATION E- LEARNING :

I. DESCRIPTIF :

LE E-LEARNING CONSISTE À DISPENSER DE MANIÈRE INDIVIDUALISÉE DES FORMATIONS À DISTANCE PAR L'UTILISATION D'UN OU PLUSIEURS MODULES DE FORMATION DANS UN ESPACE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉ. DANS CE CADRE, ISTAV CONSENT ALORS AU CLIENT :

- L'OUVERTURE D'UN ACCÈS AU SERVICE DE LA PLATEFORME UTILISÉE PAR ISTAV, AU PROFIT DE L'UTILISATEUR FINAL (CI-APRÈS DÉNOMMÉ « UTILISATEUR ») DÉFINI COMME TOUTE PERSONNE PHYSIQUE TITULAIRE D'UN COMPTE D'OUVERTURE DE SESSION D'UTILISATEUR LUI PERMETTANT D'ACCÉDER AU(X) DIT(S) MODULE(S)
- LE NOMBRE D'UTILISATEURS DÉFINIS AU CONTRAT,
- LE DROIT D'ACCÉDER AU(X) MODULE(S) PRÉVU(S) AU CONTRAT.

II. ACCÈS À LA FORMATION :

A RÉCEPTION DU CONTRAT, ISTAV TRANSMET À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE DE L'UTILISATEUR, UN LIEN MUNI DE CODES D'ACCÈS LUI OFFRANT UN DROIT À UN ACCÈS À LA FORMATION EN E-LEARNING PRÉVUE AU CONTRAT. SAUF MENTION CONTRAIRE, CE DROIT EST CONCÉDÉ À COMPTER DE L'ACCUSÉ RÉCEPTION DE L'E-MAIL DE CONFIRMATION DE L'ACCÈS ADRESSÉ PAR ISTAV ET JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE CALENDRAIRE EN COURS, DATE AU-DELÀ DE LAQUELLE L'ACCÈS SERA DÉSACTIVÉ. AUCUNE ANNULATION DU CONTRAT NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉES À COMPTER DE LA DATE OÙ L'UTILISATEUR AURA FAIT USAGE DE L'IDENTIFIANT ET DU MOT DE PASSE LUI PERMETTANT D'ACCÉDER À LA PLATEFORME DE L'ISTAV.

III. PÉRIMÈTRE DES UTILISATEURS :

SAUF CONDITIONS PARTICULIÈRES EXPRESSÉMENT ACCEPTÉES PAR ISTAV VISANT NOTAMMENT LE CAS DE SOCIÉTÉS AFFILIÉES AU SEIN D'UN GROUPE DE SOCIÉTÉS, LE DROIT D'UTILISATION AU(X) MODULE(S) SONT CONCÉDÉS AU SEUL CLIENT SIGNATAIRE DU CONTRAT.

IV. DROIT D'USAGE PERSONNEL :

L'IDENTIFIANT ET LE MOT DE PASSE LIVRÉS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'UTILISATEUR, SONT DES INFORMATIONS SENSIBLES, STRICTEMENT PERSONNELLES ET CONFIDENTIELLES, PLACÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU CLIENT. A CE TITRE, ILS NE PEUVENT ÊTRE NI CÉDÉS, NI REVENDUS, NI PARTAGÉS. LE CLIENT SE PORTE GARANT AUPRÈS D'ISTAV DE L'EXÉCUTION DE CETTE CLAUSE PAR TOUT UTILISATEUR ET RÉPONDRA DE TOUTE UTILISATION FRAUDULEUSE OU ABUSIVE DES CODES D'ACCÈS. LE CLIENT INFORMERA SANS DÉLAI ISTAV DE LA PERTE OU DU VOL DES CLÉS D'ACCÈS. EN CAS DE VIOLATION DE LA CLAUSE D'INALIÉNABILITÉ OU DE PARTAGE CONSTATÉS DES CLÉS D'ACCÈS, ISTAV SE RÉSERVE LE DROIT DE SUSPENDRE LE SERVICE, SANS INDEMNITÉ, SANS PRÉAVIS, NI INFORMATION PRÉALABLE.

V. CARACTÉRISTIQUES DU MODULE DE FORMATION EN LIGNE :

SAUF STIPULATIONS ÉVENTUELLES PARTICULIÈRES, CHAQUE MODULE DE FORMATION DISPONIBLE DANS L'OFFRE ISTAV FAIT L'OBJET D'UNE FICHE DESCRIPTIVE ; COMME LA DURÉE DE FORMATION EST VARIABLE SELON LE RYTHME D'ACQUISITION DE L'APPRENANT, ELLE EST DONNÉE À TITRE INDICATIF. ISTAV SE RÉSERVE LA FACULTÉ DE MODIFIER DES MODULES DE FORMATION PROPOSÉS SUR SA PLATEFORME, TANT DANS LEUR ORGANISATION GÉNÉRALE QUE DANS LEUR NATURE ET CONTENU, SANS QUE CETTE MODIFICATION OUVRE DROIT À INDEMNITÉ AU PROFIT DU CLIENT.

VI. ENGAGEMENT D'ISTAV :

ISTAV S'ENGAGE À METTRE TOUT EN OEUVRE POUR PERMETTRE UN ACCÈS CONTINU À SA PLATEFORME DE E-LEARNING, PENDANT LA DURÉE DES DROITS D'UTILISATION DU (DES) MODULE(S), SAUF PANNE ÉVENTUELLE OU CONTRAINTES TECHNIQUES LIÉES AUX SPÉCIFICITÉS DU RÉSEAU INTERNET. LE CLIENT S'ENGAGE À INFORMER FORMELLEMENT ISTAV DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES À COMPTER DE LA DÉCOUVERTE D'UN DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE. ISTAV FERA SES MEILLEURS EFFORTS POUR QUE LA PLATEFORME FONCTIONNE DE MANIÈRE FIABLE ET CONTINUE. TOUTEFOIS, LE CLIENT RECONNAÎT QUE NUL NE PEUT GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU INTERNET. DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE INTERRUPTION DE SERVICE PAR ISTAV LIÉE À UNE INTERVENTION DE MAINTENANCE CORRECTIVE, ISTAV METTRA TOUT EN OEUVRE POUR REMÉDIER AU DYSFONCTIONNEMENT DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES OUVRÉES. PASSÉ CE DÉLAI, ISTAV PROLONGERA L'ACCÈS À LA FORMATION E-LEARNING AU PROFIT DES UTILISATEURS POUR UNE PÉRIODE CORRESPONDANT À CELLE DE L'INDISPONIBILITÉ SUR LA SEULE ANNÉE EN COURS. EN CAS DE MAINTENANCE ÉVOLUTIVE DE SA PLATEFORME, ISTAV POURRA ÉGALEMENT INTERROMPRE TEMPORAIREMENT L'ACCÈS. ISTAV S'EFFORCERA DE LIMITER CE TEMPS D'INTERRUPTION DU SERVICE ET S'EFFORCERA D'EN AVERTIR PRÉALABLEMENT LE CLIENT. CE DERNIER S'ENGAGE À NE PAS RÉCLAMER D'INDEMNITÉS NI DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS À ISTAV.

VII. ENGAGEMENT DU CLIENT :

SEUL ISTAV PEUT INTERVENIR SUR LES MODULES. LE CLIENT S'ABSTIENDRA D'INTERVENIR LUI-MÊME OU FAIRE INTERVENIR UN TIERS À CETTE FIN.

4. COMMANDE INSCRIPTION

LES INSCRIPTIONS NE SONT ENREGISTRÉES QU'À RÉCEPTION D'UN DOCUMENT ÉCRIT, DUMENT SIGNÉ (BULLETIN D'INSCRIPTION, COURRIER, FAX OU E-MAIL). LA FACTURE TIENT COMPTE DE CONVENTION SIMPLIFIÉE.

A. PRÉ REQUIS :

POUR CHACUNE DES FORMATIONS LES PRÉ-REQUIS EXIGÉS POUR POUVOIR PARTICIPER À LA FORMATION SONT INDiquÉS SUR LE PROGRAMME DE FORMATION, COMMUNIQUÉ AU CLIENT LORS DE SA DEMANDE DE FORMATION. POUR TOUTE FORMATION, LA MAÎTRISE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EST EXIGÉE.

B. ATTESTATION DE STAGE :

CERTAINES FORMATIONS, PAR LEURS NATURES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES, SONT SOUMISES À DES TESTS D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES. LA REMISE DES ATTESTATIONS OU CERTIFICATS DE STAGE EST SOUMISE À LA RÉUSSITE DE CES TESTS.

C. TARIF :

LE TARIF APPLICABLE EST CELUI MENTIONNÉ DANS LE CATALOGUE OU AU CONTRAT DE FORMATION À LA DATE DE L'ENREGISTREMENT DE L'INSCRIPTION. TOUS NOS PRIX SONT STIPULÉS « HORS TAXES ». IL CONVIENT D'AJOUTER LA TVA E VIGUEUR À LA DATE D'ÉMISSION DE LA FACTURE. LES PRIX COMPRENNENT LES FOURNITURES DE SUPPORTS DE COURS MAIS SONT EXCLUSIFS DE TOUT AUTRE FRAIS, NOTAMMENT DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT.

D. FACTURE ET RÈGLEMENT :

LES FACTURES SONT ÉMISES EN FIN DE FORMATION. ELLES SONT ACCOMPAGNÉES DE LA FEUILLE D'ÉMERGEMENT ATTESTANT DE LA PRÉSENCE DU STAGIAIRE ET D'UNE ATTESTATION DE STAGE POUR LE PARTICIPANT. POUR TOUT NOUVEAU CLIENT, ISTAV SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER À LA PREMIÈRE INSCRIPTION LA TOTALITÉ DU MONTANT DE LA PRESTATION. TOUT STAGE DÉBUTÉ EST INTÉGRALEMENT DÛ. LES FACTURES SONT PAYABLES À RÉCEPTION.

5. RESPONSABILITES DE L'ISTAV ET DU CLIENT

A. RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET DÉLICTUELLE :

LES DOMMAGES DE TOUTE NATURE CAUSÉS PAR ISTAV OU LE CLIENT SONT RÉGIS PAR LE DROIT COMMUN.

B. FORCE MAJEURE :

ISTAV NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE À L'ÉGARD DU CLIENT EN CAS D'INEXÉCUTION DE SES OBLIGATIONS RÉSULTANT D'UN ÉVÈNEMENT DE FORCE MAJEURE. SONT CONSIDÉRÉS COMME CAS DE FORCE MAJEURE, OUTRE CEUX HABITUELLEMENT RECONNUS PAR LA JURISPRUDENCE DES COURS ET TRIBUNAUX, ET SANS QUE CETTE LISTE SOIT RESTRICTIVE : LA MALADIE OU L'ACCIDENT D'UN CONSULTANT, D'UN FORMATEUR OU D'UN ANIMATEUR, LES DÉSASTRES NATURELS, LES INCENDIES, LES LOIS OU RÈGLEMENT MIS EN PLACE ULTÉRIEUREMENT, L'INTERRUPTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS OU DES TRANSPORTS DE TOUT TYPE OU TOUTE AUTRE CIRCONSTANCE ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE RAISONNABLE D'ISTAV.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ISTAV A L'EXPLOITATION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'ENSEMBLE DES FORMATIONS PROPOSÉES À SES CLIENTS. A CET EFFET, L'ENSEMBLE DES CONTENUS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES, QUELLE QU'EN SOIT LA FORME (PAPIER, ÉLECTRONIQUE, NUMÉRIQUE, ORALE, ETC.) UTILISÉS PAR ISTAV POUR ASSURER LES FORMATIONS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE L'ISTAV. ILS NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'AUCUNE UTILISATION, TRANSFORMATION, REPRODUCTION, EXPLOITATION NON EXPRESSÉMENT AUTORISÉE. EN PARTICULIER, LE CLIENT S'INTERDIT D'UTILISER LE CONTENU DES FORMATIONS POUR FORMER D'AUTRES PERSONNES QUE SON PROPRE PERSONNEL INSCRIT À LA FORMATION ET ENGAGE SA RESPONSABILITÉ SUR LE FONDEMENT DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN CAS DE CESSIION OU DE COMMUNICATION NON AUTORISÉE. TOUTE REPRODUCTION, REPRÉSENTATION, MODIFICATION, PUBLICATION, TRANSMISSION, DÉNATURATION, TOTALE OU PARTIELLE DES CONTENUS DE FORMATION EN CE COMPRIS, TOUT MODULE DE E-LEARNING, SONT STRICTEMENT INTERDITES, ET CE, QU'EL QU'EN SOIT LE PROCÉDÉ OU LE SUPPORT UTILISÉ.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, ISTAV DEMEURE PROPRIÉTAIRE DE SES OUTILS, CONTENUS, MÉTHODES ET SAVOIR-FAIRE DÉVELOPPÉS ANTÉRIEUREMENT OU À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS POUR LE CLIENT.

ISTAV SE RÉSERVE LE DROIT DE SOUS-TRAITER TOUT OU PARTIE DES PRESTATIONS PROPOSÉES DANS L'OFFRE ISTAV.

7. FORMATION D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION

SAUF DÉROGATION, ISTAV NE FORME PAS :

- DES PERSONNES APPARTENANT À D'AUTRES ORGANISMES DE FORMATION,
- LES GROUPES QUI ONT DES CENTRES DE FORMATION

8. RGPD- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL EST NÉCESSAIRE AU TRAITEMENT DES DEMANDES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DE L'ISTAV. CES DONNÉES SONT ÉGALEMENT NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE AUX FORMATIONS.

LES DONNÉES COLLECTÉES SONT UNIQUEMENT DESTINÉES AUX SERVICES INTERNES POUR LA BONNE GESTION DES DEMANDES DE FORMATION.

ISTAV NE CONSERVE PAS VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL AU-DELÀ D'UNE DURÉE DE 5 ANS.

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN VIGUEUR, VOUS DISEZ DES DROITS SUIVANTS :

- DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION, DE MISE À JOUR, DE COMPLÉTUDE DES DONNÉES DES UTILISATEURS (ARTICLE 15 ET 16 RGPD)
- DROIT D'EFFACEMENT DES DONNÉES DES UTILISATEURS À CARACTÈRE PERSONNEL (ARTICLE 17 RGPD)
- DROIT DE RETIRER À TOUT MOMENT UN CONSENTEMENT (ARTICLE 13-2C RGPD)
- DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT DES DONNÉES DES UTILISATEURS (ARTICLE 18 RGPD)
- DROIT D'OPPOSITION AU TRAITEMENT DES DONNÉES DES UTILISATEURS (ARTICLE 21 RGPD)
- DROIT À LA PORTABILITÉ DES DONNÉES QUE LES UTILISATEURS AURONT FOURNIES, LORSQUE CES DONNÉES FONT L'OBJET DE TRAITEMENTS AUTOMATISÉS FONDÉS SUR LEUR CONSENTEMENT OU SUR UN CONTRAT (ARTICLE 20 RGPD)

SI VOUS SOUHAITEZ SAVOIR COMMENT ISTAV UTILISE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELS OU DEMANDER À LES RECTIFIER OU MODIFIER, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À ISTAV - 85 AVENUE PASTEUR-93260 LES LILAS.

9. CONFIDENTIALITE

LES PARTIES S'ENGAGENT À GARDER CONFIDENTIELS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS CONCERNANT L'AUTRE PARTIE ET DE QUELQUE NATURE QU'ILS SOIENT, ÉCONOMIQUES, TECHNIQUES, OU COMMERCIAUX, AUXQUELS ELLES POURRAIENT AVOIR ACCÈS AU COURS DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT OU À L'OCCASION DES ÉCHANGES INTERVENUS ANTÉRIEUREMENT À LA CONCLUSION DU CONTRAT, NOTAMMENT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS FIGURANT DANS LA PROPOSITION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE TRANSMISE PAR ISTAV AU CLIENT. ISTAV S'ENGAGE À NE PAS COMMUNIQUER À DES TIERS AUTRES QUE LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, PARTENAIRES OU FOURNISSEURS, LES INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE CLIENT, Y COMPRIS LES INFORMATIONS CONCERNANT LES UTILISATEURS.

10. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET ISTAV À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (SEINE SAINT DENIS).

11. RÈGLES APPLICABLES

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE S'ASSURER QUE SON PERSONNEL STAGIAIRE RESPECTE LES LOIS OU RÈGLES APPLICABLES, EN CE COMPRIS LES RÈGLES DU DROIT DE LA CONCURRENCE, ET CE, DURANT TOUTE LA DURÉE DE LA FORMATION. TOUT STAGIAIRE DEVRA AUSSI SE CONFORMER AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ DU LIEU DE FORMATION.

12. MESURES PARTICULIÈRES RELATIVES A L'EPIDÉMIE DE CORONA VIRUS (COVID- 19)

A-TOUTE PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES LAISSANT PENSER QU'IL EST ATTEINT PAR LE CORONAVIRUS COVID 19 NE POURRA PAS PARTICIPER À UNE FORMATION.

B- LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES ÉTANT :

- FIÈVRE OU SENSATION DE FIÈVRE
- SIGNES DE DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES DE TYPE TOUX OU ESSOUFFLEMENT

C- SI UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES VIENT QUAND MÊME À LA FORMATION, NOUS L'INVITERONS À QUITTER LES LIEUX ET NOUS LUI FOURNIRONS UNE NOTICE DES DISPOSITIONS QU'ELLE DOIT PRENDRE POUR ELLE ET POUR SON ENVIRONNEMENT PERSONNEL.

D- EN APPLICATION DES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES, ELLE SERA D'ABORD ISOLÉE DES AUTRES PERSONNES DANS UNE PIÈCE SÉPARÉE, EN ABSENCE DE SIGNE DE GRAVITÉ, ON ORGANISERA LE RETOUR À SON DOMICILE EN ÉVITANT LES TRANSPORTS EN COMMUN ; LE COÛT DE CE TRANSPORT SERA À LA CHARGE DU STAGIAIRE OU DE SON EMPLOYEUR

E- EN CAS DE SIGNE DE GRAVITÉ COMME LA DÉTRESSE RESPIRATOIRE, IL FAUT APPELER LE SAMU (EN COMPOSANT LE 0 15 SUR UN POSTE FIXE), C'EST LE SAMU QUI DONNERA LA CONDUITE À TENIR

L'ISTAV RECONTACTERA PAR LA SUITE LE STAGIAIRE OU SON EMPLOYEUR, POUR RE PLANIFIER LA FORMATION À UNE DATE ULTÉRIEURE.

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 30.180,00 €
SIÈGE SOCIAL : 85 AVENUE PASTEUR 93260 LES LILAS
RCS BOBIGNY 499 838050**



NOUS CONTACTER

01 43 62 67 82

www.istav.fr

info@istav.fr



OU NOUS TROUVER

85, avenue Pasteur

93260 LES LILAS

Métro : Ligne 11 Porte des
Lilas ou Mairie des Lilas



istav

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ANIMAL EN VILLE

NOTRE EXPERTISE, VOTRE MAÎTRISE !

FORMATIONS - AUDIT - ACCOMPAGNEMENT

@ISTAV

